

Affaires courantes

Ministres	VÉHICULE UTILISÉ ACTUELLEMENT			CONCESSIONNAIRE	
	Marque / Modèle	Prix d'achat	NVFN		
Mackay, E.	1989 Ford LTD Crown Vic	24 250,00 \$	225051	Vee Eight Motors Ltd.	New Glasgow, Nouvelle-Écosse
Masse, M. 19/4/89	1989 Mercury Gr. Marquis	24 200,00 \$	225062	Success Ford Mercury Inc.	Theford Mines, Québec
Masse, M. 6/12/90	1991 Mercury Gr. Marquis	27 408,00 \$	225146	Success Ford Mercury Inc.	Theford Mines, Québec
Mayer, C.	1989 Chevrolet Caprice	21 264,00 \$	225059	Murray's Garage Ltd.	Neepawa, Manitoba
McDermid, J.	1991 Mercury Gr. Marquis	23 565,00 \$	225143	Colony Lincoln Mercury Sales Ltd.	Brampton, Ontario
McDougall, B.	1989 Chevrolet Caprice	20 320,00 \$	225035	Chevrolet Yonge Oldsmobile	Toronto, Ontario
McKnight, B.	1989 Ford LTD Crown Vic	22 400,00 \$	225052	Dan Donnelly's Ottawa Ford Sales	Ottawa, Ontario
Merrithew, G.	1990 Mercury Gr. Marquis	25 000,00 \$	225133	Jim Keay Lincoln Mercury Sales Ltd.	Ottawa, Ontario
Murray, L. (Sénateur)	1989 Buick Park Avenue	24 882,52 \$	225048	Turpin Pontiac Buick Ltd.	Ottawa, Ontario
Oberle, F.	1989 Mercury Gr. Marquis	24 987,00 \$	225041	Beaver Lincoln Mercury Sales Ltd.	Ottawa, Ontario
Siddon, T.	1990 Chrysler 5th Ave.	25 000,00 \$	225107	Richmond Plymouth Chrysler Ltd.	Richmond, C.-B.
Vézina, M.	1989 Olds Delta 88	25 000,00 \$	225043	Boulevard Chevrolet Inc.	Rimouski, Québec
Weiner, G.	1990 Olds 98 Regency	25 000,00 \$	225111	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Ontario
Wilson, M.	1989 Chevrolet Caprice	20 000,00 \$	225034	Ross Wemp Motors Ltd.	Rexdale, Ontario
Winegard, W.	1990 Chevrolet Caprice	20 746,00 \$	225103	Belisle Automobile Ltd.	Ottawa, Ontario

***Question n° 98—Mme Langan (Mission—Coquitlam):**

Des ministres ont-ils signé un décret daté du 7 mai 1991, proclamant l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et, dans l'affirmative, de quels ministres s'agit-il?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 3 heures.

Coût approximatif: 54 \$

Le décret C.P. 1991-813 daté du 7 mai 1991 donnait effet à des modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada*.

Les ministres de la Couronne doivent donner leur agrément à la prise d'un décret du Conseil. Comme c'est le cas pour toute autre décision du Cabinet, le nom des ministres en cause n'est pas divulgué.

[Traduction]

M. Cooper: Auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 35 marquée d'un astérisque?

M. le Président: C'est chose faite.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que cette réponse soit transformée en ordre de dépôt de document. Ce document serait déposé immédiatement.

[Texte]

LES PENSIONS

***Question n° 35—M. Gauthier:**

1. Pour chacune des dix dernières années financières, a) quel était le taux d'intérêt annuel hypothétique prévu par les évaluations actuarielles des comptes de pension de base applicables aux membres civils de la Fonction publique, aux membres des Forces armées et à ceux de la GRC à l'égard de ces comptes, b) quel a été le taux d'intérêt annuel réel de ces comptes, c) quel a été l'écart, en dollars, entre les gains d'intérêt hypothétiques artificiellement bas prévus par les évaluations et les gains d'intérêt réels de ces comptes, d) quel était le taux annuel hypothétique d'augmentation de salaire prévu par les évaluations actuarielles à l'égard des cotisants à ces comptes, e) quel a été le taux annuel réel d'augmentation de salaire de ces cotisants, f) de combien, en dollars, les hypothèses sur les augmentations de salaire annuelles ont-elles surestimé le déficit actuariel de ces comptes?